RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

TERRITOIRE AUTUN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 23 Rue Victor Hugo
71600 PARAY LE MONIAL
R.C.S. MACON 984 156 547

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le DOUZE FEVRIER,
A ONZE HEURES,
Au siège social,

La SOCIETE E.T.D.H., Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros, ayant son siège social 23 Rue Victor Hugo – 71600 PARAY LE MONIAL, immatriculée au RCS de MACON sous le n° 447 474 966, Représentée par son Gérant, Monsieur Emmanuel THILLET, Propriétaire de la totalité des 50 parts sociales de 100 Euros chacune composant le capital de la Société dénommée « TERRITOIRE AUTUN »

Monsieur Emmanuel THILLET Gérant de ladite Société,

I – **A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR** :

- **Décision à prendre en application de l'article L223-42 du Code de commerce.**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes de cet exercice clos le **31 JUILLET 2025**, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

[redacted]

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Gérant

